



## Commune de Kehlen Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 27 septembre 2019 à 08.30 heures dans la salle des séances de la maison communale de Kehlen pour délibérer sur les objets suivants:

### ORDRE DU JOUR

#### **A huis clos**

1. Nomination d'un employé communal pour les structures d'accueil de la commune de Kehlen dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur gradué);
2. Nomination d'un employé communal pour les structures d'accueil de la commune de Kehlen dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif;
3. Nomination d'un fonctionnaire communal pour le service de l'enseignement communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif (rédacteur);

#### **Séance publique**

Communications;

4. Création de cinq postes d'employé communal pour les structures d'accueil de la commune de Kehlen dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur diplômé);
5. Projet d'aménagement particulier 'nouveau quartier' dans la rue de Kopstal à Meispelt;
6. Devis et crédit supplémentaire concernant l'assainissement et la sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Kehlen;
7. Règlement-taxe communal en matière de gestion de déchets;
8. Décomptes de travaux extraordinaires;
9. Office Social Commun Mamer - Convention pour l'année 2019;
10. Subsidés divers;
11. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège échevinal.

Ainsi arrêté à Kehlen, le 20 septembre 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,  
Félix Eischen,



Le secrétaire,  
Mike Back,